

Contexte :

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) s'inscrit dans le cadre des objectifs et leviers de France 2030. Lancé en 2021 et doté initialement de 1,5 Md€, il vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir de France 2030.

Etats des lieux :

Dans sa forme générique, l'AMI CMA s'organise en quatre volets :

- Les dispositifs transversaux d'innovation et d'attractivité
- Les voies d'excellence professionnelles et technologiques
- Les voies d'excellence académiques
- Les dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels

Un projet peut se concentrer sur l'un de ces 4 volets ou bien en articuler plusieurs, à l'instar des Campus des métiers et des qualifications d'excellence, mais la cohérence du projet est primordiale.

L'AMI CMA distingue deux catégories de projet appelées dans la suite « **Diagnostic** » d'une part et « **Dispositifs de formation** » d'autre part.

Les diagnostics visent à qualifier les besoins de formation professionnelle (formation initiale scolaire et supérieure, formation continue dans une logique de formation tout au long de la vie et de facilitation des transitions professionnelles) et de les mettre en perspective avec l'offre de formation existante, concernant une ou plusieurs priorités du plan d'investissement France 2030. La liste des diagnostics en cours et ceux qui sont achevés sont rendus publics et disponibles sur le site <https://www.gouvernement.fr/cma-liste-des-diagnostics-de-formation> du SGPI.

Les dispositifs de formation sont des projets adossés à un ou plusieurs objectifs de France 2030, sur des métiers spécifiques comme sur des fonctions transverses. Ils proposent ainsi une offre de formation initiale et continue, et sont portés par un consortium. Le consortium doit être composé des employeurs ou de leurs représentants (petites, moyennes et grandes entreprises, comités stratégiques de filières, donneurs d'ordres et fournisseurs, groupements d'employeurs, organisations professionnelles, syndicats, fédérations professionnelles, OPCO, etc.) et organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, France Travail, etc.). Les dispositifs de formation doivent s'appuyer sur un diagnostic existant, tant au niveau national qu'international, et s'inspirent des meilleures pratiques en France et l'étranger.

Dans le cadre de l'objectif 6 de F2030, la première saison de l'AMI CMA (décembre 2021 à mars 2023, levées 1, 2 et 3) a permis de réaliser **15 diagnostics (pour 2.4 M€)** et de financer **8 dispositifs de formation (pour un montant de 29,6 M€)**.

En matière de dispositif de formation, on peut noter tout particulièrement **le projet FAAN, porté par le CFPPA d'Ondes** et dédié à l'innovation pédagogique au service de l'emploi et des compétences de la révolution numérique et énergétique en agriculture.

La deuxième saison de l'AMI CMA a débuté en mai 2023. Elle conserve les mêmes objectifs et le même cahier des charges, mais introduit plusieurs nouveautés. Elle repose désormais sur le principe d'un AMI au fil de l'eau et sur le dépôt d'une lettre d'intention (LI). Si un accord est donné par le Comité de pilotage ministériel opérationnel (auquel participe le MASAF via la DGER), trois mois sont consacrés au montage du dossier avant soumission à un jury indépendant.

Une priorité donnée à la mobilisation de l'enseignement agricole

Le président de la République lors de son intervention lors de la 8e édition des « Terres de Jim » le 9 septembre 2022, dans le cadre de l'élaboration du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles, a évoqué l'objectif d'investir « 20 M€ pour l'enseignement agricole dans le cadre du fonds Compétences de France 2030 ». Le Ministre a rappelé cet objectif le 27 février 2023 à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Pour concrétiser ces annonces, la saison 2 de l'AMI CMA s'est donc enrichi d'une nouvelle thématique dédiée à l'enseignement agricole dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 6 de France 2030.

Cette thématique vise spécifiquement à accompagner des établissements de l'enseignement agricole et des partenaires réunis en consortia afin de répondre à quatre objectifs :

- Innover dans l'offre, le type et le mode de formation pour l'accueil d'un nombre accru d'apprenants dans les formations conduisant vers les secteurs de l'agriculture et pour la transformation, la massification et l'approfondissement des compétences ;
- Adapter des ateliers techniques aux besoins actuels et à venir de ces filières, en lien avec les régions (co-financement) ;
- Accompagner dans toutes leurs dimensions les équipes pédagogiques, et réunir les conditions d'une transformation réussie de l'offre de formation ;
- Accélérer la mise en réseau d'acteurs des territoires autour des formations aux métiers et compétences d'avenir en agriculture.

Ce volet « enseignement agricole » de l'AMI CMA vise à s'assurer que la France se dote, d'ici 2030, d'une quinzaine de pôles de compétences d'enseignement agricole d'excellence et de référence dans chacune des filières et enjeux d'avenir. Ces pôles de compétences devront structurer dans un même consortium et autour d'établissements d'enseignement agricole : les acteurs du territoire, les acteurs de l'éducation et de la recherche-innovation, les professionnels, les acteurs du développement agricole et rural et les associations compétentes.

Un dispositif d'accompagnement dédié

Afin de maximiser les chances de réussite des porteurs de projet issus de l'enseignement agricole, un dispositif d'accompagnement dédié a été mis en place en mai 2023 par la DGER et certains établissements d'enseignement supérieur agronomique (<https://chlorofil.fr/ami-competences-et-metiers-davenir>). Cet accompagnement consiste en la mise en place d'une cellule d'appui à l'ingénierie de projet. Un premier webinaire rassemblant près de 200 participants s'est déroulé le 6 octobre 2023. Un deuxième webinaire s'est déroulé le 7 mars 2024 et un troisième récemment le 19 septembre 2024). Une adresse mail générique a été mise en place pour la prise de contact : ami.cma.dger@agriculture.gouv.fr

Une dynamique qui monte en puissance

Dans le cadre de la saison 2, à ce jour, une quarantaine de LI ont été déposées pour le secteur agri-agro (objectif 6 de France 2030) :

- **9 projets ont été retenus pour un financement (environ 50 M€ d'aides)**
- **6 LI ont reçu un accord pour monter un dossier. Cela représente un potentiel de financement de l'ordre 32 M€**

Voir l'ensemble des lauréats et des LI ayant reçu un accord en annexe

Parmi les projets évalués positivement, on peut notamment citer :

- **« Agro Open Lab »** (pour 8 M€) porté par l'Institut Agro Dijon et dédié aux approches innovantes d'apprentissage et de découverte des compétences et des métiers au service de la transition agri-alimentaire en région Bourgogne-Franche-Comté.
- **le projet « ACTIFE »** (3.5 M€), porté par l'EPLFPA de Brioude-Bonnefont. Centré sur les enjeux de l'élevage en région de montagne il associe 6 lycées auvergnats, VetAgroSup, l'Institut Agro, INRAE et de très nombreux partenaires professionnels. Ce projet a fait l'objet d'un fort investissement de la DRAAF AURA et il s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan de Souveraineté pour l'Élevage.
- **Le projet « Avenir Agro » (7 M€)**, porté par AgroParisTech au nom de l'ensemble des écoles d'ingénieurs agronomes publiques et privées d'intérêt général (réseau FESIC). Ce projet vise à renforcer la visibilité et l'attractivité des formations d'ingénieurs. Il s'inscrit explicitement dans l'axe 1 du Pacte d'Orientation pour le renouvellement des générations en agriculture

Parmi les LI ayant récemment reçu un avis positif, à noter :

- **Le projet « Souveraineté Alimentaire et Élevage de Demain »** (SAED) en Pays de Loire, centré sur la filière élevage laitier et les industries de première transformation. Ce projet est porté par le Campus des Métiers et des Qualifications « Filière Alimentaire de demain » et mobilise la DRAAF et de nombreux acteurs locaux.
- **Le projet « DECOLAIT »**, porté par l'EPLFPA de Seine-Maritime Naturapole et dédié à la construction de dispositifs d'orientation et des parcours de formation innovants tout au long de la vie pour renforcer l'attractivité et les compétences des métiers et des emplois de l'industrie laitière et de l'élevage à l'horizon 2030

Projets lauréats (saisons 1 et 2)

FAAN (saison 1)	EPLEFPA Ondes
FAMEX (saison 1)	CMQe Economie de la mer
ALIMCARE (saison 1)	UniLaSalle
FAMOUS (saison 1)	Université de Clermont-Auvergne
ALIMED 2025 (saison 1)	CMQE TIH Région Sud
Institut BOUSSINGAULT (saison 1)	CNAM
VITAMIN'A (saison 1)	Grand Avignon
VINUM (saison 1)	Fondation UNIT
EVOFIA	Campus des métiers et des qualifications Agroéquipements (CMQ AE) - EPLEFPA de Vesoul
HoMaBra'30	Université de Haute Alsace – CMQe Agroalimentaire Grand Est
HUB Maintenance	CFAI LORRAINE - API
ACTIFE	EPLEFPA de Brioude-Bonnefont
Agro Open Lab	L'Institut Agro Dijon
PLAPIMA	Fondation UNIT
Avenir Agro	AgroParisTech et ensemble des écoles du sup agro
NAVi	Campus régional de la vigne et du vin (avec EPLEFPA Bordeaux Gironde)
A2ForBois	ENSAM (avec EPLEFPA Besançon et AgroParisTech)

Lettres d'intention ayant reçu un avis favorable

SAED	Campus des Métiers et des qualifications d'excellence Filière alimentaire de demain (EPLEFPA AgriCampus Laval)
FACT	EPLEFPA de Toulouse Auzeville
DÉCOLAIT	NATURAPOLE- Campus Yvetot
FORMIDABLE PROTEINE 2	TERRES INOVIA, Centre technique industriel
MAY-AMI CMA 2024-28 ALI	GIP FCIP Mayotte
CAMPUS Versailles Top XIV	CAMPUS VERSAILLES, Association